



CAUSSOU infos



Bulletin d'information municipale de la commune de Caussou – N° 69 – Mars 2016

EDITO

Pas de grande nouvelle ni de gros dossier à vous présenter en ce début d'année 2016.

L'équipe municipale travaille à la préparation du budget qui sera voté avant la fin du mois de mars et sera présenté dans le prochain Caussou Infos.

En revanche, beaucoup de petites nouvelles et informations pratiques que vous trouverez dans ces pages.

Bonne lecture !

Maurice CALMEIN

BREVES

Boîte aux lettres



La petite boîte aux lettres située au lavoir a été remplacée par une boîte plus grande, à côté de la mairie, sur le mur du garage.

L'accès est désormais plus facile pour les personnes handicapées et pour le facteur. En outre, cette boîte permet de recevoir des enveloppes plus grandes.

Un nouveau boulanger

Un boulanger a accepté de faire la tournée des villages. Il s'agit de M. Michel CLOT. Il passe désormais à Caussou tous les mardis et jeudi matin. Et en plus, son pain est très bon !



Quand le téléphone perturbe la télé...



Les opérateurs de téléphonie mobile procèdent actuellement au déploiement de services à très haut débit (4G) qui permettront notamment un meilleur accès à Internet par les téléphones mobiles et les tablettes.

Il se peut que l'arrivée de ces services perturbe la réception de la télévision lorsque celle-ci s'effectue par une antenne « râteau », mais en aucun cas sur la réception par satellite.

Si vous constatez des perturbations sur votre téléviseur, appelez le 0 970 818 818 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8 h à 19 h.

Si à la suite d'un appel à ce numéro, votre antenne nécessite une intervention, celle-ci sera gratuite.

Passage à la télévision haute définition (Rappel)

C'est le 5 avril prochain que la TNT HD sera mise en service. Si vous recevez la télévision par une antenne « râteau », il vous faut, dès à présent, procéder au test suivant :

Mettez-vous sur la 7^{ème} chaîne (Arte)

- si vous voyez le logo « ARTE HD » sur l'écran (en général en bas à gauche), vous n'avez rien à faire. Vous capterez automatiquement la TNT HD.
- Si ce logo n'apparaît pas, vous devez acheter un adaptateur TNT-HD (coût entre 20 et 25 €).



Le 5 avril, vous devrez faire une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes avec votre télécommande de la façon suivante :

1. Appuyez sur la touche « Home » ou « Menu »
2. Sélectionnez « Installation/réglage/recherche » ou « Configuration ». Si le menu propose « Mise à jour » ou « Installation », choisissez « Installation »
3. Sélectionnez « Configuration auto » ou « Recherche automatique »
4. Appuyez sur OK, patientez quelques minutes et ce sera fait !

NB. Si lors de ces étapes, un code vous est demandé et que vous ne le connaissez pas, référez-vous à la documentation de votre appareil ou essayez l'un des codes suivants : 0000 ou 1234 ou 1111 ou 9999.

En cas de problème ou pour plus d'information, vous pouvez appeler le 09 70 81 88 18 ou aller sur le site « recevoirlatnt.fr ».



Les personnes de plus de 70 ans ou ayant un handicap supérieur à 80 % et recevant la télévision par une antenne « râteau » peuvent demander au 09 70 81 88 18 une aide à domicile pour ces réglages.

De même, les personnes dégrévées de la redevance télé peuvent demander une aide de 25 € pour l'achat de l'adaptateur TNT.

Taxe de séjour

Si vous donnez en location un appartement ou une maison, vous êtes redevable de la taxe de séjour à la Communauté des Communes. Cette taxe est payée par le locataire au propriétaire qui la reverse au Trésor Public avant le 31 décembre.



La facture remise au locataire doit faire apparaître la taxe de séjour.

Pour les gîtes et meublés, le montant de la taxe est, en 2016, de 0,65 € par personne et par nuit.

Il est rappelé que les propriétaires qui ont des gîtes ou meublés à louer doivent faire une déclaration à la mairie (imprimé CERFA 14004*2 accessible sur Internet).

Un dépliant d'information est disponible à la mairie.

Portage de livres à domicile

Si vous ne pouvez pas vous déplacer à la bibliothèque de Luzenac, vous pouvez bénéficier du portage à domicile de livres, journaux, magazines, CD, DVD, etc...

Renseignements au 05 61 03 13 35 ou 05 61 03 26 84.



La chapelle a fait peau neuve

Notre employé communal, Serge DE LAPENA, a repeint tout l'intérieur de la chapelle aux couleurs d'origine. Les produits nécessaires ont été payés grâce à un don de 100 € effectué par un ancien paroissien de l'église Sainte Rita, Saint Paul de Belcourt (Alger) résidant à Ajaccio !



Objets encombrants



Il est rappelé que les encombrants (appareils électro-ménagers, outils, etc...) ne doivent pas être déposés à côté des poubelles.

Il suffit d'appeler les services techniques de la Communauté des Communes (05 61 64 41 68) qui viendront les enlever devant ou à côté de chez vous.

Les propriétaires qui louent des logements saisonniers sont priés d'informer leurs locataires des règles concernant le dépôt des ordures ménagères, du verre et du papier. Une fiche d'information est disponible à la mairie.

Course cycliste « L'Ariégeoise »

Cette course cycliste traversera à nouveau notre village cette année le samedi 25 juin entre 11 h et 14 h. Attention aux enfants et aux chiens !



Propreté des ruisseaux



Nous avons la chance de posséder deux jolis ruisseaux. Lors de la journée des volontaires 2015, plusieurs personnes ont accepté d'y ramasser les débris.

Le 27 février dernier, un touriste de passage a déposé un mot dans la boîte aux lettres de la mairie pour nous faire remarquer de nouveaux dépôts sauvages d'objets divers (vieilles bassines, plastiques, bouteilles en verre, etc...) dans ou au bord des ruisseaux, notamment sous le pont de Barex.

Ce genre de critique n'est jamais agréable à recevoir, surtout lorsqu'un effort est fait par la grande majorité des habitants pour garder à notre village un aspect accueillant.

Stationnement en cas de neige

A deux reprises, en février et mars, le chasse-neige du département a dû faire demi-tour au milieu du village sans pouvoir déneiger. Cela, en raison du stationnement de deux voitures de chaque côté de la rue. Heureusement, les chutes de neige ont été peu abondantes.

Il est demandé aux propriétaires de véhicules de bien vouloir, par temps de neige en particulier, les stationner du même côté de la rue afin de permettre le passage du chasse-neige.



Utilisation de la salle polyvalente

Le conseil municipal a apporté quelques modifications aux conditions d'utilisation et aux tarifs de location de la salle polyvalente.

- Lors de toute réservation, y compris pour une association, la personne effectuant la réservation devra fournir un chèque de caution de 300 € et une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile.

En cas de dégâts constatés ou d'un nettoyage insuffisant des lieux, les frais correspondants seront prélevés sur la caution par la mairie.

- Avant et après chaque utilisation de la salle, un état des lieux contradictoire sera réalisé
- Tarifs 2016 :

Habitants de Caussou	30 €
Extérieurs	80 €
Associations	Gratuité
- Pour les réservations, l'état des lieux et tout renseignement, s'adresser à Marie Sol PONT, tel. 05 61 64 48 91 et 06 75 19 30 99

AGENDA



Samedi 18 juin 2016 : Fête de la musique

Organisé par le Comité des Fêtes

Samedi 25 juin 2016 : Feu de la Saint Jean

Organisé par l'Association Béatrice de Planissoles



Dimanche 17 juillet 2016 : Randonnée à la dent d'Orlu

Organisée par l'Association Béatrice de Planissoles

Vendredi 29, samedi 30 et dimanche 31 juillet 2016

Fête locale - 40^{ème} anniversaire du Comité des Fêtes



Dimanche 7 août 2016 : Vide grenier + rallye

organisée par l'Association Béatrice de Planissoles

Samedi 13 août 2016 : Trail de Caussou

organisée par l'AICA et l'Association Béatrice de Planissoles



Dimanche 21 août 2016 : Journée aux Forges de Pyrènes

organisée par l'Association Béatrice de Planissoles

Les informations sur ces activités seront données en temps voulu afin de rappeler les dates et permettre à ceux qui le souhaitent de s'inscrire.